Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet:

Avis de principe du Conseil Municipal relatif au projet de création d'une chambre funéraire par la Sté Pompes Funèbres d'Occitanie

N°: D - 2025 - 03-05-01

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	22

Envoyé en préfecture le 07/03/2025 Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le - 7 MARS 2025

ID: 034-213401359-20250305-D2025_03_05_001-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le - 7 MARS 2025
Et publication ou notification
Du - 7 MARS 2025
Le Maire:



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 5 MARS 2025

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations: M. Laurent FUSTER à M. Jean-Philippe GARCIA, M. Bernard GUERRERE à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ.

Secrétaire de séance : Mme Françoise CRÁSSOUS.

Début de séance : 18H30

Par un courrier du 13 Février 2025, la Sté Pompes Funèbres d'Occitanie a sollicité l'avis de principe du conseil municipal relatif au projet de création d'une chambre funéraire sur la commune de Lespignan.

La Société Pompes Funèbres d'Occitanie, dont le siège social est situé au 8 Grand rue 34710 Lespignan, a déposé auprès des services de la Préfecture une demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire sur Lespignan, dans le bâtiment existant cadastré section C n°3233 situé au 16 Rue de l'Hôtel de Ville (bâtiment de l'ex-pharmacie et garage).

L'article R2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la consultation du Conseil Municipal de la commune d'implantation de la chambre funéraire sur la base de l'avis au public rédigé par le demandeur et validé par la Préfecture.

A ce stade du projet, la Sté Pompes Funèbres d'Occitanie demande seulement un avis de principe sur le projet qui devra être confirmé lors de la sollicitation par les services préfectoraux.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 6 procurations,

Donne un avis de principe favorable au projet d'implantation d'une chambre funéraire sur la commune au 16 rue de l'Hôtel de Ville par la Sté des Pompes Funèbres d'Occitanie,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire.

Le Maire,

Françoise CRASSOUS

Jean-François GUIBBERT